

**DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES
COMMUNE DE POLLESTRES**

**ARRÊTE N°105/2023
portant réglementation temporaire de la circulation et du stationnement et autorisation
d'occupation du domaine public
RUE DES SEMALS**

8.3 VOIRIE

Le Maire de la Commune de POLLESTRES,

VU les articles L.2213-1, L.2213-2, L.2213-4 du Code Général des Collectivités Territoriales,
CONSIDERANT la demande de [REDACTED], en date du 19 juin 2023;
CONSIDERANT que les travaux de terrassement au 25 rue des Semals nécessitent une autorisation d'occupation du domaine public, une interdiction de la circulation et du stationnement devant le 25 rue des Semals.

A R R Ê T E

ARTICLE 1 : Le 23 Juin 2023 de 13H30 à 16H30 le stationnement sera interdit sur les 3 places de parkings situées entre le 23 et le 25 Rue des Semals.

Le stationnement sur les trottoirs est interdit.

La circulation entre le 21 et le 25 de la Rue des Semals sera interdite, le temps du coulage de béton. L'entreprise Point P est autorisée à occuper le domaine public sur les places de parkings situées devant le 25 Rue des Semals.

ARTICLE 2 : La **signalisation réglementaire conforme** aux dispositions en vigueur seront mises en place, entretenues et adaptées selon l'avancement du chantier par [REDACTED].
Un affichage sur site sera assuré et mis en place **au moins 3 jours** avant le début des travaux.

ARTICLE 3 : Les dispositions définies par le présent arrêté prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation prévue à l'article 2 ci-dessus.

ARTICLE 4 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie et la Police Municipale sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera qui sera affiché et publié conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Pollestres, le 20/06/2023

Le Maire,

Jean-Charles MORICONI.



Catherine LEVY

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité signataire de l'acte et d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans les deux mois à compter de son rendu exécutoire.

Publication ou Notification le
20 JUN 2023

Affiché du au